

Commission départementale de l'Action Sociale du 8 novembre 2019

La Commission Départementale d'Action sociale (CDAS) a pour mission de venir en aide aux personnels titulaires ou contractuels, relevant du Ministère de l'Éducation Nationale. La FSU y est associée tant dans la définition que dans la mise en œuvre de l'action sociale.

Au niveau départemental, 2 représentant-es titulaires de la FSU siègent, au côté de 2 autres titulaires pour l'UNSA et FO, ainsi que de membres de la MGEN (directeur et élus). La présidence est assurée par la Secrétaire Générale. Était également présent à cette réunion Monsieur Castets Philippe, le nouveau responsable de la division des personnels.

La commission disposait de 3042 € à répartir sous forme d'aides exceptionnelles et de 700 € à attribuer en prêts à taux zéro. 5 demandes ont été examinées. C'est l'assistante sociale départementale des personnels qui instruit ces dossiers et les propose à la commission. Quatre ont reçu une réponse favorable. La dernière situation ne correspondait pas à l'Action Sociale.

Pour cette année, dans le département, l'enveloppe budgétaire a donc permis de répondre aux besoins exprimés. Néanmoins, étant donné l'absence de communication de l'administration sur ce fond d'aides possible, il est en droit de se demander si tous les besoins sont réellement exprimés. La FSU rappelle pourtant régulièrement à l'administration d'informer les personnels sur leurs droits sociaux !

Par ailleurs, au niveau national la FSU intervient régulièrement pour dénoncer la baisse constante des budgets alloués aux aides exceptionnelles.

La vigilance reste donc de règle !

Le recours à l'aide est, dans la majorité des cas, justifié par une faiblesse du revenu du ménage qu'un accident ou des circonstances particulières de la vie, (séparation, changement de poste, maladie ou un problème matériel) vient déséquilibrer. Des personnels AED, AESH, contractuels, sont mis en difficulté en raison de la précarité de leur statut. Des problèmes de continuité de rémunération pour les précaires se posent. Lors du renouvellement de contrat ou du premier contrat, l'administration ne fait qu'une « avance » (en retard) sur salaire plongeant ainsi des personnels dans des situations financières difficiles. Vos représentants FSU continuent de demander que ce soit l'intégralité du salaire qui soit versé et ce dès le premier mois du contrat ! Ou au moins que les acomptes soient harmonisés, au plus haut : 90% en Gironde, 70% dans Les Landes !

Pour dénoncer la rentrée chaotique des AESH avec des promesses non tenues et une précarité maintenue, rendez-vous est donné à tous pour une mobilisation nationale le 20 novembre, à 14h30 devant la DSDEN dans notre département.

La prochaine réunion de la CDAS aura lieu au mois de février.

En pièce jointe, une présentation de l'Action Sociale avec les aides possibles et les coordonnées de l'assistante sociale chargée du dossier et celles de vos représentants FSU.